

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SEANCE DU 21 MARS 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt et un du mois de mars, à quatorze heures trente, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Participent à la séance :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,
Lieutenant-colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint,
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation,
Commandant Florent COURREGES, chef du groupement logistique,
M. Francis CAUSSIGNAC, chef du service finances et commande publique.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Thierry GINESTET, Jacques THOUROUDE, George BOUSQUET.

Absent excusé:

M. Jean-Paul RAYNAUD.

Secrétaire :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.
Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents :4/ votants : 4.

Date de la convocation : 17 mars 2014.

~~~~~  
**RAPPORT N°026/BUR – 03/14**

**OBJET : Avenant n°2 à la convention de mandat d'études et de réalisation pour la construction et le réaménagement du centre de secours de Vaour**

Par convention en date du 10 novembre 2011, le SDIS a confié à la SEM 81 un mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du projet de reconstruction du centre de secours de Vaour.

Un premier avenant est intervenu afin de modifier le schéma d'appels de fonds, ramenant à 10% chaque appel jusqu'à hauteur de 90% du montant prévisionnel, puis passage à l'euro, l'euro.

Par décision en date du 20 septembre 2013, le président a attribué l'ensemble des lots du marché de travaux pour un montant total de 509.180,66 € HT.

Le montant attribué étant inférieur au montant prévisionnel, il est proposé de modifier, par avenant n°2, une nouvelle fois le schéma des appels de fonds, laissant chaque appel à 10% du montant prévisionnel jusqu'à hauteur de 70%, et non plus de 90%, puis passage à l'euro, l'euro (cf avenant ci-joint).

La SEM 81 ayant donné son accord,

.../...

Le Bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

➤ d'autoriser le Président à signer cet avenant.

Pour extrait certifié conforme,  
président du Conseil d'Administration,



  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte-tenu de la réception en Préfecture  
le **28 mars 2014**  
et de la publication-notification du **28 mars 2014**

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09

**Tél** 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98

**Courriel** direction.etat-major@sdis81.fr

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)

SAPEURS-POMPIERS DU TARN

**Engagement - Cohésion - Efficacité**